



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un

Le 23 Juin 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 14 Juin 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 27

NOMBRE DE VOTANTS : 29

Objet : Admission en non-valeur

Présents : 23

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Présents en téléconférence : 4

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac), BOURSEAU Christiane (Virzac), JOLLIVET Célia (Peujard).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac) pouvoir à GUINAUDIE Valérie, POUCHARD Eric (LANSAC) pouvoir à Michael FUSEAU.

Absents excusés : 8

BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), COUPAUD Catherine (Pugnac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), HERNANDEZ Sandrine (Saint



André de Cubzac), MABILLE Christian (Peujard), TARIS Roger (Tauriac), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents : 0

Secrétaires de séance : PEROU Laurence

Madame la Présidente informe l'assemblée que Madame la Trésorière se trouve dans l'impossibilité de recouvrer les titres de recettes n° 111 de 2016, n°404 et 632 de 2017, n°917 de 2018, et n° 62, 78 et 738 de 2019, n° 53, 65, 70, 87, 91, 95, 596, 638 relatifs principalement à des factures de crèches, centres de loisirs et école de musique, d'un montant total de **863.38 €**, pour lesquelles le montant individuel ne lui permet pas de faire des poursuites ou pour lesquelles les démarches réalisées se sont révélées infructueuses.

Conformément à la réglementation comptable et financière, Madame la Trésorière a sollicité Madame la Présidente afin que les membres du Conseil se prononcent sur l'admission en non-valeur de ces titres.

Arès en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'accepter d'admettre en non-valeur les titres susmentionnés,
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre tous les actes relatifs à l'application de cette décision.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac,
Le 24 Juin 2021.

La Présidente
Valérie GUINAUDIE.

